



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

44 | 2012

L'Italie du Risorgimento. Relectures

Monarchie, État et nation en Italie durant le Risorgimento (1831-1870)

Monarchy, State and Nation in Italy during the Risorgimento (1831-1870)

Monarchie, Staat und Nation in Italien während des Risorgimento (1831-1870)

Catherine Brice



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4237>

DOI : 10.4000/rh19.4237

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2012

Pagination : 85-100

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Catherine Brice, « Monarchie, État et nation en Italie durant le Risorgimento (1831-1870) », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 44 | 2012, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4237> ; DOI : 10.4000/rh19.4237

Tous droits réservés

CATHERINE BRICE

*Monarchie, État et nation en Italie
durant le Risorgimento (1831-1870)*

Il y a encore quelques années, inclure la monarchie dans un volume sur l'historiographie récente du Risorgimento eût sans doute suscité l'étonnement. En effet, les travaux sur les monarchies des anciens États italiens, comme ceux sur la monarchie italienne après 1861, semblaient balisés et dominés par deux grandes lignes interprétatives. La première, héritée de l'historiographie du Risorgimento, plutôt hagiographique quant à la « glorieuse » Maison de Savoie, diffusait une légende noire sur les autres dynasties (Royaume de Naples, Habsbourg de Vienne, Grand-duché de Toscane, principautés de Parme, États pontificaux, etc.)¹. La seconde, jugeant de manière tout aussi négative les maisons régnantes de la réaction, proposait une vision très sombre de la dynastie de Savoie, coupable d'avoir mené une unification/annexion, placé l'ensemble du pays sous sa férule autoritaire et accompli une révolution d'où le peuple était totalement absent². Enfin, tout un pan de l'historiographie italienne et étrangère voyait dans la monarchie un acteur certes important, mais dont il fallait réévaluer – à la baisse – la place prise dans l'aventure nationale. Ainsi Luigi Salvatorelli écrivait-il en 1944 : « Il faut reconnaître que la monarchie, entre 1870 et 1914, exerça une fonction

1. L'historiographie « sabaudista », c'est-à-dire émanant d'historiens piémontais proches de la Maison de Savoie, avait commencé dès le milieu du XIX^e siècle à réécrire l'histoire de la dynastie dans une veine hagiographique, destinée à démontrer le caractère « italien » des Savoie (Sclopis, Manno...). Dans cette lignée : Francesco Cognasso, *L'opera di Vittorio Emanuele nel Risorgimento*, in Ettore Rota [dir.], *Questioni di storia del Risorgimento e dell'Unità italiana*, Milano, Marzorati, 1951, p. 955 et sq.; Francesco Cognasso, *Vittorio Emanuele II*, Torino, UTET, 1942; Antonio Monti, *Guerra regia e guerra di popolo nel Risorgimento*, Como, Cavalleri, s.d.; *La giovinezza di Vittorio Emanuele II, 1820-1849*, Milano, Mondadori, 1939; *Vittorio Emanuele II (1820-1878)*, Milano, Garzanti, 1941; Walter Maturi, « Vittorio Emanuele II », *Enciclopedia italiana*, 1935, volume 56, p. 516; Umberto Marcelli, « Vittorio Emanuele II », in *Nuove questioni di storia del Risorgimento e dell'Unità d'Italia*, Milano, Marzorati, 1961, volume 1, p. 133 et sq.

2. Alfredo Oriani, *La lotta politica in Italia : origini della lotta attuale : 476-1887*, prefazione di Giovanni Gentile, Bologna, Cappelli, 1939 [1892]; Piero Gobetti, *Risorgimento senza eroi : studi sul pensiero piemontese nel Risorgimento*, Torino, Edizioni del Baretto, 1926; Antonio Gramsci, *Quaderni del carcere*, Torino, Einaudi Editore, 1975, volume 4, p. 2479; Christopher Duggan, *La forza del destino. Storia dell'Italia dal 1796 ad oggi*, Roma-Bari, Laterza, 2008; Dennis Mack Smith, *Vittorio Emanuele II*, Bari, Laterza, 1972; *Idem, I Savoia re d'Italia*, Milano, Rizzoli, 1994; Salvatore Lupo, *L'unificazione italiana – Mezzogiorno, rivoluzione, guerra civile*, Roma, Donzelli, 2011 et plus virulent, Lorenzo del Boca, *Maledetti Savoia*, Casale Monferrato, Piemme, 2001.

de continuité, de rassemblement, de symbole unitaire, qui lui fut propre, et contribua ainsi à préserver et à renforcer l'État national. Mais il est très exagéré d'en faire l'unique facteur d'unité, ou du moins le principal»³. Dans la réflexion du grand historien italien, c'est bien évidemment la fin de la phrase qui est importante. Largement partagées, ces interprétations recoupaient les grandes écoles historiographiques italiennes et participaient du jugement porté sur le Risorgimento, puis sur la mise en place de l'Italie libérale (rebaptisée, et ce n'est pas un hasard, *l'Italietta*, la « petite » Italie).

Durant la dernière décennie, les lignes ont bougé dans plusieurs directions. Certaines études ont examiné à nouveaux frais l'histoire des anciens États italiens⁴. Le poids de la domination autrichienne sur la Vénétie et la Lombardie a été revu par Marco Meriggi puis David Laven, qui ont démontré que la « domination autrichienne » avait aussi été un moment de modernisation pour ces régions. Marco Meriggi a insisté sur la capacité de réaction de Vienne face aux exigences de la périphérie ainsi que sur le rôle joué par le gouvernement autrichien pour appuyer la croissance économique⁵. Un certain « révisionnisme » marque également les études sur le Royaume des Deux-Siciles, insistant sur le poids des réformes administratives introduites par les Bourbons ou encore les politiques économiques du Sud⁶. La configuration des forces dans le Grand-duché de Toscane et les élites à l'œuvre dans le processus du Risorgimento ont fait l'objet d'études récentes, insistant sur la « crise d'identité politique » du patriciat toscan qui, privé de son *leadership* ancestral par la politique de centralisation administrative du Grand-duc, se tourna alors vers la solution libérale et italienne⁷. Quant aux États pontificaux, les travaux sur la Restauration, à l'instar de ce que Philippe Boutry a montré⁸, tendent à dresser un tableau plus complexe de ces États présentés

3. Luigi Salvatorelli, *Casa Savoia nella storia d'Italia*, Roma, Quaderniliberi, 1944 [réédité in *Miti e storia*, Torino, Einaudi, 1964], p. 153-205.

4. Lucy Riall, *Il Risorgimento. Storia e interpretazioni*, Roma, Donzelli, 1997 ; Marco Meriggi, *Gli stati italiani prima dell'Unità*, Bologna, Il Mulino, 2002 ; Silvana Patriarca et Lucy Riall (eds), *The Risorgimento Revisited. Nationalism and Culture in Nineteenth-Century Italy*, London, Palgrave-Macmillan, 2012.

5. Marco Meriggi, *Amministrazione e classi sociali nel Lombardo Veneto 1814-1848*, Bologna, Il Mulino, 1983 et Idem, *Il Regnolombardo-veneto*, Torino, UTET, 1987 ; David Laven, *Venice and Venetia Under the Habsburgs, 1815-1835*, New York, Oxford University Press, 2002.

6. Cf. Paolo Pezzino, *Il paradiso abitato dai diavoli : società, élites, istituzioni nel Mezzogiorno contemporaneo*, Milano, F. Angeli, 1992 ; John Davies, *Merchants, Monopolists and Contractors : A Study of Economic Activity and Society in Bourbon Naples, 1815-1860*, New York, Arno Press, 1981 ; Lucy Riall, 'Which road to the south? Revisionists revisit the Mezzogiorno', *Journal of Modern Italian Studies*, volume 5, 1, 2000, p. 89-100 ; Salvatore Lupo, *L'unificazione italiana - Mezzogiorno, rivoluzione, guerra civile*, Roma, Donzelli, 2011 ; E. Dal Lago, 'Rethinking the Bourbon kingdom', *Modern Italy*, volume 6, 1, 2001, p. 69-78. Cf. également AAVV, *L'Italia tra rivoluzioni e riforme : 1831-1846*, Roma, Istituto per la storia del Risorgimento italiano, 1994 ; Angelantonio Spagnoletti, *Storia del Regno delle Due Sicilie*, Bologna, Il Mulino, 1997 ; Marta Petrušewicz, *Come il Meridione divenne una Questione. Rappresentazioni del Sud prima e dopo il Quarantotto*, Rubbettino, Soveria Manelli, 1998. Voir également l'article de Simon Sarlin dans ce numéro.

7. Thomas Kroll, *La rivolta del patriziato : il liberalismo della nobiltà nella Toscana del Risorgimento*, Firenze, Olschki, 2005.

8. Philippe Boutry, *Souverain et pontife : recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge*

longtemps comme immobiles voire, arriérés : « La destinée de la ville, dans les trois décennies d'apparente et fragile immobilité qui séparent le retour de Pie VII de la fuite de Pie IX, se comprend entièrement dans une tension historique entre fidélité et rupture, réaction et renouveau, restaurations et révolutions »⁹. L'ensemble des travaux dits « révisionnistes », qu'ils s'intéressent à l'Italie méridionale ou aux régions septentrionales, mettent en évidence des scissions temporelles plus fines, un rapport à la modernisation problématique, et tendent à montrer que c'est moins la chape de plomb pesant sur ces États qui aurait entraîné une « explosion » révolutionnaire, que les déséquilibres sociaux découlant de tentatives de modernisation mal maîtrisées qui les ont amenés à des états de décomposition politique, ou de fragilité, convergant selon des modalités très différentes vers l'unification et le rattachement au Royaume de Piémont-Sardaigne, puis d'Italie.

*

LA « GLORIOSA CASA SAVOIA »

Parallèlement, les études portant sur le Royaume de Piémont-Sardaigne, avant et après 1861, tendent d'une part à nuancer la notion largement répandue de « conquista regia », c'est-à-dire d'une conquête piémontaise de l'Italie, en restituant à Charles-Albert et à Victor-Emmanuel II une épaisseur politique ou diplomatique qui leur avait été longtemps niée, soit qu'elle ait été noyée dans une rhétorique pesamment philo-monarchique, soit qu'elle ait été contestée par une historiographie qui, sur les traces de Gramsci, condamnait la « confiscation » du pouvoir opérée par la dynastie turinoise au dépens des forces démocratiques. C'est ici à la dynastie de Savoie Carignan, qui deviendra la dynastie italienne, que nous nous intéresserons en priorité. D'abord à son rôle durant le Risorgimento, mais aussi, une fois arrivée sur le trône d'Italie, à la place qu'elle a eue dans la « construction » d'une identité nationale¹⁰.

Charles-Albert de Savoie Carignan fut longtemps un souverain peu aimé. Appelé à la Régence du Royaume par le réactionnaire Charles-Félix, son

de la Restauration (1814-1846), Rome, École française de Rome, 2002 ; « La prelatura di Curia tra Rivoluzione e Restaurazione », in Philippe Boutry, Francesco Pitocco et Carlo Maria Travaglini [dir.], *Roma negli anni di influenza e dominio francese, 1798-1814. Rotture, continuità, innovazioni tra fine Settecento e inizi Ottocento*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 2000, p. 173-189 ; *Idem*, « La Restaurazione (1814-1846) », in Giorgio Ciucci [dir.], *Roma moderna*, Roma-Bari, Laterza, 2002, p. 371-413.

9. Philippe Boutry, « La Restaurazione », *loc. cit.*, p. 372.

10. On reprendra ici un certain nombre des conclusions de Catherine Brice, *Monarchie et identité nationale en Italie (1861-1900)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010. Voir également le précurseur Filippo Mazzonis [dir.], *La monarchia nella storia dell'Italia unita. Problematiche ed esemplificazioni*, Cheiron, 1996, n° 25-26 ; *Idem*, *La monarchia e il Risorgimento*, Bologna, Il Mulino, 2003 ; Marina Tesoro et Maurizio Ridolfi, *Monarchia e Repubblica. Istituzioni, culture e rappresentazioni politiche in Italia (1848-1948)*, Milano, Mondadori, 2011, ainsi que pour les aspects institutionnels, Paolo Colombo, *Il re d'Italia. Prerogative costituzionali e potere politico della Corona (1848-1922)*, Milano, Franco Angeli, 1999.

oncle, qui avait fui Turin lors des émeutes républicaines de 1821, il donna au Piémont une constitution libérale inspirée de la Constitution de Cadix de 1812, faisant montre d'une réelle volonté réformatrice. Exilé à Florence au retour de Charles-Félix qui supprima toutes les concessions faites par Charles-Albert, il sembla alors trahir ses premières amours politiques et ses compagnons libéraux ; d'autant que, pour revenir dans les bonnes grâces du roi, il alla combattre en Espagne en 1823 et participa à la bataille du Trocadéro où les troupes libérales furent écrasées par une coalition légitimiste. Pourtant, ce même Charles-Albert¹¹, qui régna de 1831 à 1849, souverain peu aimé, est bien l'instigateur de l'entrée de l'Italie dans une modernité politique, celle qui unit Couronne, État et Nation¹². Les historiens semblent enfin laisser de côté le « caractère » du roi, cette mélancolie un peu morbide doublée d'une bigoterie affirmée, pour s'intéresser à ce que Charles-Albert a donné à l'Italie. En 1846, Turin représente déjà pour nombre de patriotes italiens un modèle. Ainsi Luigi Carlo Farini, Romagnol exilé en 1843 par le gouvernement pontifical, alors proche des idées mazziniennes, écrit-il : « J'ai observé ici deux faits rares partout ailleurs, et peut-être uniques en Italie. D'abord, la concorde entre gouvernés et gouvernants. Ensuite, la fusion et l'entente entre les meilleurs de la caste aristocratique et les meilleurs du Tiers-État. Le roi favorise cette concorde et, sans aucun doute, aime et encourage le progrès modéré, mais il ne veut pas que des individus ou le peuple lui forcent la main »¹³. Préparé par des années de réformes profondes, Mars 1848 constitue cependant une véritable révolution, même à Turin. C'est le moment où, symboliquement, Charles-Albert fait sien le Tricolore, drapeau pourtant fortement marqué par ses origines républicaines, opérant ainsi une véritable *captatio* au profit de la dynastie qui continuera à placer, au cœur du drapeau vert-blanc-rouge, les armes de Savoie¹⁴. C'est bien l'union de la nation que symbolise cette improbable synthèse : les armes de Savoie et le Tricolore républicain. Plus encore que ce symbole, c'est un texte que Charles-Albert donne comme référence à la future Italie. Que le *Statuto* soit une concession faite aux libéraux et aux démocrates à un moment où le souverain comprend que la révolution née à Paris peut être fatale à son pouvoir, et que ce soit donc un acte de *realpolitik*, ne fait aucun doute. Mais encore faut-il se rappeler que l'entourage de la Cour fut loin d'être enthousiasmé par cette concession et que dans un Piémont encore clérical, aristocratique et réactionnaire, le

11. Cf. Marzio Brignoli, *Carlo Alberto ultimo re di Sardegna, 1798-1849*, Milano, Franco Angeli, 2007.

12. Emilio Costa, *Il Regno di Sardegna nel decennio 1848-1858*, Firenze, Leo S. Olschki, 1971 ; Paola Notario, *Il Piemonte sabauda : Dal periodo napoleonico al Risorgimento*, Torino, UTET, 1997 ; Narciso Nada, *Dallo Stato assoluto allo Stato costituzionale : storia del Regno di Carlo Alberto dal 1831 al 1848*, Torino, Istituto per la storia del Risorgimento italiano, Comitato di Torino, 1980.

13. Luigi Carlo Farini, *Epistolario per cura di Luigi Rava*, Bologna, Zanichelli, 1911-1935, volume 1, p. 456 (lettre du 1^{er} juin 1846 à Angelo Bertini).

14. Giorgio Vecchio, « Il Tricolore », in Maurizio Ridolfi [dir.], *Almanacco della Repubblica. Storia d'Italia attraverso le tradizioni, le istituzioni e le simbologie repubblicane*, Milano, Mondadori, 2003.

geste du souverain constituait un pari. Le *Statuto*, texte qui allait rester le pivot du système politique italien jusqu'en 1922, fut conservé, en partie vidé de son sens, durant les années du fascisme et ne disparut qu'avec la République italienne en 1948¹⁵. Souvent entaché du fait qu'il avait été concédé de manière pragmatique, le *Statuto* tend désormais à être étudié comme un texte constitutionnel complexe, pouvant laisser place à des interprétations assez contradictoires. Mais faut-il plutôt parler d'un texte complexe, donc imparfait ou plutôt d'un texte complexe, donc adaptable? C'est, de plus en plus, la seconde hypothèse qui prévaut.

Sur les 84 articles que compte le texte, 36 sont consacrés à la Couronne : c'est dire la centralité de la monarchie dans le système institutionnel piémontais qui sera ensuite étendu au Royaume. Mais ce n'est pas seulement une centralité, c'est aussi une efficacité des pouvoirs du roi qu'affirme le *Statuto*. On le sait, le texte avait été inspiré de la Charte française de 1814, sans les ajouts de 1830, et en rupture avec la constitution de Cadix de 1812, considérée désormais comme trop libérale, car monocamérale. Sur ce point, Charles-Albert et ses conseillers avaient fait machine arrière par rapport à 1821. La monarchie conservait donc des pouvoirs réellement importants. Le roi avait l'initiative des lois et un véritable droit de veto, le droit de dissoudre la Chambre (mais il devait la reconvoquer dans les 4 mois), et possédait le droit de prolonger *sine die* les sessions parlementaires. En cas de dissolution de la Chambre, l'activité parlementaire était exercée par le roi et ses ministres (nommés par lui). Ainsi, de 1852 à 1860, il y eut seulement 2 ans et 8 mois de travaux parlementaires, le reste du temps la Chambre étant dissoute. Il convient aussi de noter le rôle du Sénat, dont les membres étaient nommés à vie par le roi, et qui avait la prééminence sur la Chambre. Même si le Sénat fut loin d'être une assemblée « monolithique », il joua en fait le rôle d'amortisseur des dissensions entre la Chambre et le roi, et représentait une porte de sortie constitutionnellement acceptable pour le souverain en cas de conflit. Ce Sénat fortement empreint de loyauté monarchique constituait un élément fort du pouvoir royal. En 1853, Victor-Emmanuel II, fils de Charles-Albert, régnant depuis 1849, s'opposa à la nomination comme sénateurs de personnes qui s'étaient opposées à son père : « Mon cher Cavour, écrit Victor-Emmanuel II, après avoir nouvellement réfléchi à l'affaire Sénateurs, je ne vois pas nécessaire de les nommer [sic]. De plus je vous dirai que quant aux premiers leurs noms me déplaît [sic], que leurs souvenirs du passé me

15. Voir Giulia Guazzaloca [dir.], *Sovrani a metà. Monarchia e legittimazione in Europa tra Otto e Novecento*, Rubettino, Soveria Mannelli, 2009. Sur l'analyse du *Statuto*, Giuseppe Maranini, *Le origini dello Statuto albertino*, Firenze, Vallecchi, 1926; Giorgio Falco [dir.], *Lo Statuto albertino e la sua preparazione*, Roma, Capriotti, 1945. Paolo Colombo, *Con lealtà di Re e con affetto di padre. Torino, 4 marzo 1848 : la concessione dello Statuto albertino*, Bologna, Il Mulino, 2003; Carlo Ghisalberti, *Stato e costituzione nel Risorgimento*, Milano, A. Giuffrè, 1972; G. Rebuffa, *Lo Statuto albertino*, Bologna, Il Mulino, 2003 ainsi que Paolo Colombo, *Il re d'Italia : prerogative costituzionali e potere politico della Corona (1848-1922)*, Milano, Franco Angeli, 1999. Pour le fascisme, cf. Paolo Colombo, *La monarchia fascista (1922-1940)*, Bologna, Il Mulino, 2010.

choquant, aussi en égard à la mémoire de mon père, que je respecte, et à qui ils ont manqué [sic] »¹⁶.

Les pouvoirs du roi en matière d'exécutif sont encore plus forts que dans la sphère législative. L'article 5 est sans fioriture : « Le Roi détient seul le pouvoir exécutif. Il est le Chef suprême de l'État, il commande à toutes les forces de terre et de mer ; il déclare la guerre ; il signe les traités de paix, d'alliance, de commerce et autres ; il informe la Chambre si l'intérêt et la sûreté de l'État sont en jeu, et il communique les informations nécessaires. Les traités qui comportent des dépenses publiques ou impliquent des variations du territoire de l'État ne seront effectifs qu'après avoir reçu l'assentiment des Chambres. » Mais, comme l'a remarqué Filippo Mazzonis, ce pouvoir est encore renforcé par le fait qu'à aucun moment on ne parle du gouvernement comme un élément d'application de l'exécutif. Les ministres sont bien mentionnés, mais sans aucune autonomie institutionnelle. Enfin, le roi est également central dans le pouvoir judiciaire. Il joue un rôle majeur par la coutume des grâces royales – très nombreuses, compensant en partie la sévérité des jugements prononcés. Le *Statuto* consacre donc une prééminence forte de la fonction royale, et assure à la Couronne une grande autonomie. Ce faisant, il cherche à éviter le lent remplacement de la Couronne par la souveraineté nationale puis éventuellement la République.

Au-delà même de l'usage qui en fut fait par les souverains (dans sa version autoritaire ou dans sa version libérale), le *Statuto* constitua en 1848 un atout de poids pour le Piémont. En effet, alors même que tous les États italiens avaient retiré les constitutions octroyées durant les événements révolutionnaires, le Royaume de Piémont-Sardaigne la conserva. Malgré les probables réticences de Victor-Emmanuel II – devenu roi dans des circonstances dramatiques après l'abdication de Charles-Albert et la défaite de Novare – et quelles qu'aient été au fond ses motivations, il conserva le *Statuto*¹⁷. Ainsi, tant du point de vue politique que symbolique, le mal-aimé Charles-Albert a donné à la future Italie, avant d'abdiquer, un drapeau, un texte constitutionnel et une pratique politique respectant les décisions de la Chambre – comme en témoigne l'entrée en guerre face à l'Autriche en 1849, voulue par les députés bien plus que par le roi, conscient de la faiblesse du Piémont. C'est donc bien le triptyque *Statuto* / nation / Couronne¹⁸ que ce roi légua à son fils, Victor-Emmanuel II, le futur père de la patrie, décision qui, alors, pouvait apparaître d'autant plus hasardeuse qu'entre les défaites militaires

16. *Le Lettere di Vittorio Emanuele II raccolte da Francesco Cognasso*, Torino, Deputazione di storia patria, volume 1, p. 395, 17 octobre 1853 (l'orthographe originale est respectée).

17. Cf., pour une version très négative de Victor-Emmanuel II à Novare, Howard Mc Gaw Smith, « The armistice of Novara. The legend of a Liberal King », *Journal of Modern History*, juin 1935, p. 141-182, ainsi que les ouvrages de Denis Mack Smith. Pour un point de vue plus détaché, Luciano Mannori, « Il governo dell'opinione. Le interpretazioni dello Statuto albertino dal 1848 all'Unità », *Memoria e Ricerca*, 2010, n° 35, p. 83-104.

18. Cf. Marina Tesoro, Maurizio Ridolfi, *Monarchia e Repubblica...*, op. cit., p. 10.

face à l'Autriche et les expériences républicaines à Venise et à Rome, le sort d'une monarchie constitutionnelle était loin d'être assuré.

Ainsi, ce texte qui inscrivait la prééminence de la fonction monarchique, tout en conférant au souverain une « inviolabilité » et des pouvoirs étendus, fut rapidement utilisé par Victor-Emmanuel. Dès le début de son règne, la dissolution des Chambres, puis la Proclamation de Moncalieri, le 20 novembre 1849, qui vit le souverain s'adresser directement aux électeurs, court-circuitant les instances représentatives, constituèrent une première version « autoritaire » de la conduite constitutionnelle du pays dont on pourrait donner de très nombreux exemples¹⁹. Concession faite aux libéraux, le maintien du *Statuto*, devint rapidement pour le souverain une sorte de carte de visite qui lui permit de présenter la dynastie piémontaise comme la seule garante d'une indépendance italienne qui se ferait sous l'égide d'un régime constitutionnel, ce qui n'était le cas d'aucune des autres dynasties régnantes. En outre, politiquement, cette solution rassemblait sur une base commune les libéraux – puisqu'il y avait un texte constitutionnel que la pratique pouvait faire évoluer dans un sens moins monarchique – et les conservateurs, rassurés par la puissance royale.

On le sait, la teneur du *Statuto*, sa « flexibilité » entre pouvoir monarchique et pouvoir parlementaire, fut aussi largement tributaire des rapports de force politiques et il fallut attendre la crise financière de 1869 pour que l'action conjuguée de Quintino Sella et de Giovanni Lanza finisse par émousser nombre des prérogatives royales. Ce qui n'empêcha pas le roi de continuer d'agir pour son propre compte en matière de politique étrangère, déployant sa dangereuse et assez déstabilisatrice « diplomatie parallèle ». Et en matière de politique intérieure ce fut le souverain qui décida, en 1876, d'appeler au pouvoir la *Sinistra* et Agostino Depretis²⁰. Ainsi, le rôle joué par la dynastie durant les premières années du Risorgimento, rôle souvent amplifié par la rhétorique assez boursouflée des historiens dévoués à la Maison de Savoie²¹ aura permis d'ancrer cette dynastie dans les origines de l'Italie unitaire.

UNE FONCTION DE MÉDIATION

Durant les années qui virent la « formation » du Royaume d'Italie, le roi parvint, par une action diplomatique orchestrée de main de maître

19. Cf. Pierangelo Gentile, *L'ombra del Re. Vittorio Emanuele II e le politiche di Corte*, Torino, Carocci, 2011.

20. Pour une synthèse institutionnelle cf. Paolo Colombo, *Il re d'Italia. Prerogative costituzionali e potere politico della Corona (1848-1922)*, Milano, Franco Angeli, 1999.

21. Sur ces historiens, cf. Walter Barberis [dir.], *I Savoia. I secoli d'oro di una dinastia europea*, Torino, Einaudi, 2007, p. 132-135 ; Umberto Levra, *Fare gli Italiani. Memoria e celebrazione del Risorgimento*, Torino, Istituto per la storia del Risorgimento, 1992.

par Cavour²² et par une propagande politique transformant les défaites en « défaites glorieuses »²³, à consolider la solution monarchique en la proposant comme solution de médiation politique pour les forces attachées à l'indépendance et à la liberté du pays, en marginalisant les extrêmes, catholiques ou républicains. En premier lieu par l'usage des plébiscites qui se déroulèrent entre 1859 et 1870 dans toutes les provinces rattachées au Royaume : un moyen efficace pour rendre visible un attachement populaire à la monarchie tout en évitant de poser la question du régime politique. En effet, en demandant aux habitants des Marches, de l'Ombrie, puis du Royaume de Naples s'ils acceptaient Victor-Emmanuel II comme roi d'Italie, l'option institutionnelle (monarchie ou république) n'était pas questionnée²⁴. Et pourtant, comme l'a montré Gian Luca Fruci, malgré cette limite évidente posée à la « sanction populaire » de la monarchie, pour beaucoup d'Italiens, les plébiscites ont été le moyen d'une participation politique sans citoyenneté, d'apprentissage du vote, pour des hommes qui ne votèrent pas avant 1912.

Le « souvenir » du plébiscite comme sanction du lien entre la Couronne et la Nation, illustré par les pourcentages très élevés de votants en faveur de la monarchie, fut très rapidement entretenu dans nombre de municipalités par la pose solennelle de « plaques » (*lapide*) rappelant la date et les résultats de la consultation. Il n'est pas rare non plus de trouver sur la façade des mairies, ou dans leurs atriums, aux côtés de ces inscriptions, d'autres plaques rappelant cette fois le passage, plus ou moins bref, d'un autre personnage important de l'Italie du XIX^e siècle : Giuseppe Garibaldi. Ce n'est pas le lieu d'en rappeler la biographie, par ailleurs excellemment faite²⁵, mais seulement d'insister sur le fait que ce ne fut pas le moindre succès du roi de se rallier tant Garibaldi (qui avait déjà combattu aux côtés de l'armée piémontaise en 1848-1849) que des républicains de la trempe de Francesco Crispi qui, malgré le peu d'estime qu'il avait pour les personnes de la Maison royale, croyait néanmoins en une monarchie « nationalisante »²⁶, ou plutôt dans une institution dont les capacités « nationalisatrices » étaient bien supérieures à celles des républicains. Aux côtés de Francesco Crispi, de Giovanni Nicotera, on trouve nombre de garibaldiens qui mirent leur entreprise au service du roi, uni au *Condottiere*, Garibaldi²⁷. C'est là, sur le terrain, une union entre démocrates et modérés

22. Sur Cavour cf. Rosario Romeo, *Cavour e il suo tempo*, Roma-Bari, Laterza, 1969, 3 volumes, et plus récemment, Adriano Viarengo, *Cavour*, Roma, Salerno, 2010.

23. Giovanna Rosa, « Il racconto delle battaglie perdute », in *Il mito del Risorgimento nell'Italia unita, Il Risorgimento*, 1995, n° 1-2, p. 86-101.

24. Elisa Mongiano, *Il voto della nazione. I plebisciti nella formazione del Regno d'Italia 1848-1860*, Torino, Giappichelli, 2003, et Gian Luca Fruci, « Il sacramento dell'Unità nazionale. Linguaggi, iconografia e pratiche dei plebisciti risorgimentali », in Alberto Maria Banti, Paul Ginsborg [dir.], *Storia d'Italia, Annali 22, Il Risorgimento*, Torino, Einaudi, 2007, p. 567-605.

25. Lucy Riall, *Garibaldi. L'invenzione di un eroe*, Roma-Bari, Laterza, 2007.

26. Umberto Levra, *Fare gli Italiani...*, op. cit. ; Christopher Duggan, *Creare la Nazione. Vita di Francesco Crispi*, Roma-Bari, Laterza, 2000.

27. Eva Cecchinato, *Camicie rosse. I garibaldini dall'Unità alla grande guerra*, Roma-Bari, Laterza, 2007.

que les plébiscites avaient également sanctionnée et que la symbolique du Risorgimento, unissant Victor-Emmanuel II, Cavour et Garibaldi dans d'innombrables gravures, finira de célébrer.

Enfin, Victor-Emmanuel II donna sans aucun doute à l'Italie une figure symbolique – tout particulièrement après sa mort, le 9 janvier 1878 – qui allait cristalliser l'épopée du Risorgimento autour du *Re Galantuomo* ou du Père de la Patrie. Le nombre de monuments élevés à sa mémoire, d'opuscules consacrés à ses faits et gestes, de plaques et bustes inaugurés en son honneur témoignent d'un « culte » politique et national que seul Garibaldi parvient alors à égaler. C'est bien de sa mort que date ce qu'on a pu appeler « l'invention de la tradition » monarchique italienne, une mort qui rassembla une grande partie des Italiens – y compris les catholiques qui n'ont pas suivi les instructions de la Secrétairerie d'État les enjoignant à ne pas participer au deuil. En effet, aux yeux du Vatican, Victor-Emmanuel II restait celui qui avait permis que Rome devienne italienne le 20 septembre 1870²⁸, reléguant Pie IX dans les palais apostoliques.

« À DÉFAUT DE MIEUX, NOUS CHOISÎMES LES SAVOIE » (FRANCESCO CRISPI)

Restent pourtant encore quelques péchés capitaux longtemps reprochés à Victor-Emmanuel II et à la dynastie et qui pesèrent lourdement sur l'historiographie du Risorgimento. Le premier point reproché à la dynastie sarde fut de ne pas être italienne. De fait, cette dynastie « montagnarde », historiquement tournée vers le nord du pays, ou occupée à nouer des alliances internationales, ne s'était que rarement intéressée à la péninsule, sauf à considérer sporadiquement la possibilité de s'agrandir, comme en 1815 lorsque la République de Gênes lui fut annexée. La possibilité d'intégrer le Mezzogiorno fut envisagée avec une certaine répugnance, liée à l'image très négative du Royaume des Bourbons et à un véritable sentiment d'étrangeté face à un État en tous points très différent, culturellement, économiquement, socialement. Inversement, le *Mezzogiorno* voyait avec répugnance la présence piémontaise comme en témoigne cet extrait des lettres de Giuseppe La Farina, pourtant méridional, en novembre 1860 :

« Mais ce qui m'effraie le plus ici, c'est la distance qui existe entre ces provinces et celles de l'Italie du Nord et du Centre, au plan de la vie morale et politique. À part le mot Piémont, il n'y a pas un seul nom piémontais qui soit connu ici ; per-

28. Cf. Catherine Brice, *Monarchie et identité nationale... op. cit.* ; « La Religion civile dans l'Italie libérale : petits et grands rituels politiques », in Maurizio Ridolfi [dir.], *Rituali civili. Storie nazionali e memorie pubbliche nell'Europa contemporanea*, Roma, Gangemi, 2006 ; « Italia : un'allegoria debole ? Sistema iconografico e identità nazionale », *Memoria e Ricerca*, 2007, n° 25, p. 134.

sonne ne parle du Piémont, personne ne s'y intéresse; son histoire est ignorée; on n'a aucune information sur ses lois ou son contexte politique; en définitive l'annexion morale n'existe pas. Je crois que le gouvernement du Roi devrait faire tous les efforts et tous les sacrifices pour renforcer les communications entre les provinces, développer ici les organes d'information nécessaires, s'assurer de la diffusion de milliers de copies de tous nos journaux plus ou moins philo-gouvernementaux. Les Bourbons ont entouré Naples d'une muraille de Chine, et les Napolitains sont tellement habitués à considérer que leur grande ville est un monde en soi que, pour les faire entrer dans la vie commune de la nation, il faut non seulement les y inviter, mais les y contraindre»²⁹.

L'entrevue de Plombières entre Cavour et Napoléon III en 1858 traduit bien cette frilosité du Piémont face à un projet italien « global ». En effet, pour Victor-Emmanuel II, le projet de Plombières représentait l'expansion « naturelle » du Royaume. Aidés par Napoléon III, les Savoie récupéraient la Lombardie et l'Emilie-Romagne, un souverain qui restait à choisir régnerait sur l'Italie centrale, Toscane comprise, le Pape conservait le Patrimoine de Saint-Pierre et aurait eu la présidence d'une future Confédération italienne. Quant aux Bourbons de Naples, s'ils s'opposaient au Piémont, il était prévu de les remplacer par un descendant de Joachim Murat. En échange, le Piémont perdait Nice et la Savoie, cédés à la France en échange de son appui, et l'« ordre autrichien » était remplacé par un « ordre français », plus souple et plus sympathisant du projet italien. C'était là, sans aucun doute, en 1858, l'Italie rêvée par le souverain sarde, correspondant à une expansion territoriale logique, et laissant au Sud et au Centre une forme d'autonomie.

La conversion à l'idée d'un État vraiment unitaire se fit plus tardivement, après la seconde guerre d'indépendance menée contre l'Autriche, en 1859, les victoires franco-piémontaises en Lombardie, le traité de Villafranca le 12 juillet 1859 et, sous la pression des insurrections des États d'Italie centrale, suivies des demandes d'annexion au Royaume sarde. La Lombardie passa au Piémont et en quelques mois, les duchés de Parme et de Mantoue, l'Emilie, la Romagne et la Toscane suivirent. « L'année 1859 marque le moment où le sentiment national et la force centripète de la monarchie de Savoie ont coïncidé, dans un accord presque parfait d'efforts et d'idéaux », écrit Antonio Monti³⁰.

Pour comprendre comment les modérés et le roi se convertirent à l'idée unitaire il faut d'abord tenir compte des raisons géo-stratégiques : le Piémont, entouré d'États hostiles, tels que l'Autriche ou les États pontificaux, préférait en priorité sécuriser ses frontières. Pour des raisons politiques aussi ; avec la reprise de l'agitation démocratique – ou républicaine – en particu-

29. Giuseppe La Farina, *Epistolario*, volume 2, Milano, 1869, p. 444.

30. Antonio Monti, « Guerra regia e guerra del popolo nel Risorgimento », in E. Rota [dir.], *Questioni di storia del Risorgimento e dell'Unità d'Italia*, Milano, Marzorati, 1951, p. 205.

lier en Émilie-Romagne, il fallait que la monarchie « reprenne la main » au risque de voir une partie des anciens États ou des provinces basculer dans un système qui lui soit hostile. Ce « rattrapage » obligé fut très clair après l'expédition des Mille de 1860, menée par Garibaldi en Sicile. Les risques de voir le Sud du pays, sous le commandement des garibaldiens, devenir républicain incita le gouvernement piémontais à contrôler en sous-main l'expédition, puis à « accepter » le Mezzogiorno des mains de Garibaldi, le 26 octobre 1860, à Teano, Victor-Emmanuel II n'avait pas vraiment changé d'avis sur ce sud qu'il n'aimait pas, mais ne pouvait pas faire autrement que l'annexer en grande pompe. C'est cette même surenchère avec les républicains qui contraignit en définitive le roi à occuper Rome, le 20 septembre 1870, malgré ses réticences.

Ainsi, le 17 mars 1861, Victor-Emmanuel II devint roi d'un royaume d'Italie bien éloigné de ce qu'avait pu être son projet quelques années plus tôt, à l'issue d'une « conquête royale » souvent reprochée au souverain³¹. Les défenseurs de cette idée insistent sur le fait que le souverain n'a pas changé son nom en Victor-Emmanuel I^{er}, ce qui aurait montré sa volonté de rompre avec la dynastie piémontaise pour devenir la première dynastie *italienne*. Cette critique n'est pas nouvelle, et elle remonte à l'époque du Risorgimento, à commencer par Mazzini. Les causes de l'accusation de « conquête royale » sont connues : la frustration des démocrates devant l'absence d'une véritable révolution populaire, l'escamotage de la question du régime par les plébiscites, le rôle de premier plan de la dynastie aux côtés de Napoléon III. En tout cas la conquête dépassait largement les zones d'influence que le souverain envisageait au départ de cette aventure.

Royale, la conquête le fut, dans la mesure où un des axes forts de la politique du souverain s'attacha à préserver la dynastie et le système de la monarchie constitutionnelle, et donc à faire triompher la solution libérale face à la solution démocratique. Il est néanmoins paradoxal que les Savoie, si jaloux du principe dynastique, aient fini par détrôner des souverains légitimes pour « faire » l'Italie. Pour le justifier, ils invoquèrent le caractère constitutionnel de leur monarchie face à des régimes encore empreints d'absolutisme. Par ailleurs, il est intéressant de constater que c'est précisément lorsque l'expansion territoriale touche le sud, avec l'expédition de Garibaldi en 1860, région que la monarchie piémontaise ne cherchait pas à intégrer, que la solution libérale s'impose politiquement face aux républicains ou aux démocrates. En effet, après 1860, les entreprises de Garibaldi se soldèrent par des échecs et la prise de Rome, en 1870, marqua la dislocation de l'ancien Parti d'Action risorgimental.

31. Cf. « La « conquista regia », in Giovanni Belardelli, Luciano Cafagna, Ernesto Galli della Loggia, Giovanni Sabbatucci, *Miti e storia dell'Italia unita*, Bologna, Il Mulino, 1999, p. 21-31.

Cette manière qu'eut la dynastie d'arriver au pouvoir, puis de le « tenir » entraîna, dès le XIX^e siècle une série de critiques qui constituèrent le socle de la vision « antimonarchique » du Risorgimento. C'est Alfredo Oriani qui en 1892 utilisa le terme de « conquista regia »³² pour la première fois, établissant l'idée que non seulement la dynastie n'avait aucune légitimité, mais qu'elle contribuait à fragiliser l'édifice étatique et national. Ensuite, l'historiographie du XX^e siècle imputa à cette « conquête royale » les problèmes du Sud, le divorce entre pays légal et pays réel et, par conséquent, l'idée d'une identité nationale faible³³. On retrouve là, autour du rôle joué par la monarchie dans les années du Risorgimento, une série de thèmes déclinés à l'envi par les historiens italiens.

Depuis les années 1980, un certain nombre d'historiens ont revisité le rôle de la monarchie durant le Risorgimento ou l'Italie libérale, en essayant de sortir de la dichotomie entre hypercriticisme et hagiographie. Filippo Mazzonis résumait ainsi sa démarche partagée par quelques historiens³⁴ :

« Je voudrais plutôt attirer l'attention sur le rôle de l'institution monarchique [...] dans l'histoire politique de l'Italie unie et sur sa contribution (si elle l'a donnée, dans quelle mesure et dans quels termes) à la formation d'une conscience nationale collective : deux éléments, comme on le verra, étroitement liés [...]. C'est une tâche bien difficile, d'autant que le débat historiographique, même après la fin de la monarchie, a longtemps privilégié d'autres facteurs, soit politiques-institutionnels (le Parlement, le gouvernement, les partis, les forces armées, l'école, la magistrature, la police, etc.), soit économiques, sociaux et culturels (le développement économique, ses conséquences, et ses effets sur l'ensemble de la société (les changements de mentalité et de sensibilité). Sur tous ces points, on a attribué à la monarchie un rôle secondaire [...] dans l'ensemble, épisodique et marginal. Bien au contraire, à la fin de ma recherche et de ma réflexion, j'ai acquis la conviction que la monarchie a toujours eu un rôle déterminant, si peu évident qu'il puisse apparaître (ou plutôt évident seulement dans certaines occasions) »³⁵.

À bien y réfléchir, négliger le rôle de la monarchie a quelque chose d'étrange si l'on garde en tête que les monarchies constitutionnelles sont, au XIX^e siècle, le modèle de référence des pays européens, et si l'on note également la légitimité des travaux sur les monarchies anglaises, belges,

32. Alfredo Oriani, *La lotta politica in Italia : origini della lotta attuale : 476-1887*, Bologna, Cappelli, 1939 [1892].

33. Cf. sur ce thème à partir du livre d'Ernesto Galli della Loggia, *La morte della patria*, Roma-Bari, Laterza, 1996 une très abondante et polémique littérature jusqu'à récemment Silvana Patriarca, *Italian Vices. Nation and Character from the Risorgimento to the Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010 (traduction italienne : *Italianità. La costruzione del carattere nazionale*, Roma-Bari, Laterza, 2010).

34. Parmi ceux-ci, et sans prétention à l'exhaustivité, Umberto Levra, Paolo Colombo, Filippo Mazzonis, Catherine Brice, Marina Tesoro...

35. Filippo Mazzonis, *La monarchia...*, *op. cit.*, p. 10.

espagnoles, ou sur l'Empire allemand. La poursuite des recherches autour de la monarchie doit aussi à un changement de paradigme historiographique. Étudiée comme institution, la monarchie l'est beaucoup moins pour son rôle politique, plus difficile à établir. En effet, la monarchie du *Statuto* n'était pas censée jouer un rôle politique à strictement parler : en théorie *super partes*, elle se devait d'être absente de la scène politique et parlementaire, à l'exception de ses interventions lors des discours de la Couronne, d'ailleurs écrits par le Président du Conseil. Elle pouvait néanmoins intervenir – ce qui était rendu possible par le *Statuto*, mais décrié par la pratique parlementaire – comme jusqu'en 1869 pour Victor-Emmanuel II, ou pour Humbert I^{er}, en 1898 après les tragédies de Milan, ou encore en politique étrangère. La problématique lancée à la fin du siècle par Sidney Sonnino du « Tor-niamo allo *Statuto* » reflète ces différences d'appréciation du rôle politique de la monarchie italienne.

Il a donc fallu qu'un nouveau type d'histoire politique se dessine, plus attentive aux symboles, aux rituels, aux monuments, plus attentive aussi à des formes de politisation qui ne soient pas forcément encloses dans des partis politiques modernes³⁶ pour qu'une partie du métier de roi constitutionnel reprenne une certaine consistance et un sens. En effet, le souverain constitutionnel doit souvent se contenter d'une politique de représentation, mais, aux yeux de cette nouvelle histoire politique, son rôle n'est pas pour autant marginal, loin de là. L'évolution des travaux sur Garibaldi en serait aussi un bon exemple, avec le livre de Lucy Riall qui s'intéresse davantage à la « construction médiatique » de Garibaldi qu'à son rôle politique ou militaire³⁷. Cette nouvelle histoire politique, plus attentive aux « cultures politiques »³⁸,

36. La bibliographie serait ici interminable. Mais il est indispensable de rappeler les travaux fondateurs de Maurice Agulhon, de George Mossé, d'Eric Hobsbawm et Terence Ranger, ainsi que les ouvrages dirigés par Pierre Nora pour voir au tournant des années 1980 posées les fondations d'une histoire politique différente. À titre de rappel, Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1970; Idem, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, 1975, 5, 33-56; Idem, « La « statuomanie » et l'histoire », *Ethnologie française*, 1978, 8, 145-172; Idem, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979; Idem, *Marianne au pouvoir : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989; Alain Corbin, *Le temps, le désir et l'horreur : essais sur le dix-neuvième siècle*, Paris, Flammarion, 1998; Alain Corbin, Noëlle Gérôme, Danièle Tartakowsky, *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994; Christophe Prochasson, « La politique comme culture sensible : Alain Corbin face à l'histoire politique », *French Politics, Culture & Society*, volume 22, 2, Summer 2004, p. 56-67; George L. Mosse, *The Nationalization of the Masses : Political Symbolism and Mass Movements in Germany from the Napoleonic Wars through the Third Reich*, New York, H. Fertig, 1975; Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984; Maria-Antonietta Visciglia et Catherine Brice [dir.], *Cérémonial et politique pendant la période moderne*, Rome, École française de Rome, 1997. En Italie, après des premières réticences, ce filon fut brillamment exploité par (sans exhaustivité, bien sûr) Maurizio Ridolfi, Massimo Baioni, Ilaria Porciani, Gian Luca Fruci, Alessio Petruzzo, Carlotta Sorba, Marina Tesoro... D'abord consacrées à la gauche italienne (républicains, socialistes...), les enquêtes se déplacèrent vers le mouvement libéral et le pouvoir monarchique. Un renversement complet de cette histoire politique est intervenu en 2000 avec les travaux d'A.M. Banti qui propose une histoire culturelle de l'identité italienne dont les formes d'organisation sont désormais absentes.

37. Lucy Riall, *Garibaldi : l'invenzione di un eroe*, Roma-Bari, Laterza, 2007.

38. Cf. Jean-François Sirinelli, *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992 et Idem, « De la

allait d'abord, en Italie, se porter vers la gauche et à l'instar des travaux de Maurice Agulhon sur la France, s'intéresser à la culture républicaine, démocratique, socialiste³⁹... Parallèlement, des travaux prenaient pour objet des productions symboliques liées non à l'opposition, mais au pouvoir et donc à la monarchie. La monumentalité officielle et les politiques de mémoire⁴⁰, les fêtes publiques comme les anniversaires des souverains, les funérailles des principaux acteurs du Risorgimento, les fêtes du *Venti Settembre* ou du *Statuto*⁴¹, les symboles de l'État⁴², la production de littérature de circonstance⁴³ mettent alors en évidence non seulement une forte présence de la monarchie mais aussi (question plus débattue) une efficacité de la présence des souverains dans le processus – lent – de construction nationale. On peut ainsi relire De Amicis et son livre *Cuore*, les centaines d'éloges funèbres de Victor-Emmanuel II ou d'Humbert I^{er} (assassiné en 1900), les poésies envoyées à la Reine Marguerite, les monuments à Victor-Emmanuel II érigés dans les villes italiennes, les rues et avenues baptisées des noms des souverains, les rituels nationaux, non plus comme une sorte de folklore sans importance mais, comme nous l'a montré Hobsbawm, comme une véritable invention de la tradition, invention qui avait d'autant plus de succès qu'elle s'enracinait

demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1998, 121-131 ; et pour une discussion de l'histoire culturelle du politique Catherine Brice, « L'histoire culturelle du politique : mise au point, enjeux et propositions », *Memoria e ricerca, La storia culturale*, 2012, à paraître.

39. Pietro Albonetti et Maurizio Ridolfi, *Popolo e comune, 1848-1889, il paese reale verso le istituzioni*, s. l., Nuova editoriale AIEP, 1989 ; Maurizio Ridolfi et Fiorenza Tarozzi [dir.], *Associazionismo e forme di socialità in Emilia-Romagna fra '800 e '900*, Bologna, Museo del Risorgimento, 1988 ; Maurizio Ridolfi, *Dalla setta al partito : il caso dei repubblicani cesenati dagli anni risorgimentali alla crisi di fine secolo ; prefazione di Giovanni Spadolini*, Rimini, Maggioli, 1988 ; *Circoli, associazioni e ritidelconsenso*, Ravenna, Comune di Ravenna, 1996 ; *L'apprendistato alla cittadinanza, donne e sociabilità popolare nell'Italia liberale*, Catanzaro, Imes, 1995 ; *Il circolovirtuoso : sociabilità democratica, associazionismo e rappresentanza politica nell'Ottocento*, Firenze, Centro editoriale toscano, 1990.

40. Parmi une production devenue importante ces quinze dernières années : Massimo Baioni, *Risorgimento conteso : memorie e usi pubblici nell'Italia contemporanea*, Reggio Emilia, Diabasis, 2009 ; *La religione della patria : musei e istituti del culto risorgimentale, 1884-1918*, Quinto di Treviso, Pagus, 1994 ; *I musei del Risorgimento, santuari laici dell'Italia liberale*, Firenze, Giunti, 1993 ; Catherine Brice, *Monumentalité publique et politique à Rome : le Vittoriano*, Rome, École française de Rome, 1998 ; Bruno Tobia, *Una patria per gli Italiani : spazi, itinerari, monumenti nell'Italia unita, 1870-1900*, Roma-Bari, Laterza, 1991.

41. Ilaria Porciani, *La festa della nazione : rappresentazione dello Stato e spazi sociali nell'Italia unita*, Bologna, Il Mulino, 1997 ; Maurizio Ridolfi [dir.], *Almanacco della Repubblica : storia d'Italia attraverso le tradizioni, le istituzioni e le simbologie repubblicane*, Milano, Mondadori, 2003 ; *Idem* [dir.], *Rituali civili : storie nazionali e memorie pubbliche nell'Europa contemporanea*, Rome, Gangemi, 2006 ; Massimo Baioni [dir.], *I volti della città : politica, simboli, rituali ad Arezzo in età contemporanea*, Arezzo, Le Balze, 2002 ; Catherine Brice et Massimo Baioni [dir.], *Celebrare la nazione : anniversari e commemorazioni nella società contemporanea, Memoria e Ricerca*, n° 34, mai-août 2010 ; Massimo Baioni, *Rituali in provincia : commemorazioni e feste civili a Ravenna (1861-1975)*, Ravenna, Longo, 2010 ; Maurizio Ridolfi, *Le feste nazionali*, Bologna, Il Mulino, 2003.

42. Catherine Brice, « Italia : un'allegoria debole? », *loc. cit.* ; Ilaria Porciani, « Stato e nazione : l'immagine debole dell'Italia », in Simonetta Soldani, Gabriele Turi, *Fare gli Italiani, Scuola e cultura nell'Italia contemporanea*, Bologna, Il Mulino, 1993, p. 385-428.

43. Fabrizio Dolci [dir.], *Effemeridi patriottiche : editoria d'occasione e mito del Risorgimento nell'Italia unita (1860-1900)*, Roma, Istituto poligrafico e Zeccadello Stato, 1994 ; Umberto Levra, *Fare gli Italiani...*, *op. cit.* ; *Idem, Solidarietà, volontariato, partecipazione popolare negli opuscoli minori della Biblioteca nazionale centrale di Firenze, 1870-1914*, Firenze, Biblioteca nazionale centrale, 1983.

dans des siècles de relations sujet/monarque propres à tous les anciens États italiens.

*

Ainsi, pour redonner une « place » à la monarchie dans l'histoire italienne, il a simplement fallu regarder différemment des éléments certes connus de tous mais dont l'importance politique avait longtemps été fortement sous-évaluée. Or, c'est le grand avantage d'un livre récent⁴⁴ que de considérer *ensemble* la monarchie et la république sur un siècle (1848-1948), non plus dans des relations d'opposition frontale, mais en essayant de comprendre les emprunts, les influences, les porosités qu'il y a pu avoir entre deux courants aussi différents. Et il semble désormais difficile de continuer à imputer les « problèmes » de l'identité nationale italienne aux seuls péchés originels d'un Risorgimento qui fut certes monarchique, mais aussi populaire, au sens d'un peuple de volontaires, d'artisans, de militaires, un peuple qui, derrière Giuseppe Garibaldi, Francesco Crispi ou Victor-Emmanuel II, plébiscita la dynastie de Savoie comme dynastie italienne.

Ces barrières politiques et historiographiques levées, il reste encore bien des thèmes à étudier. Pour la période libérale, dans la lignée de travaux récents⁴⁵, des enquêtes complémentaires pourraient être menées sur ce qu'on a appelé le « parti de cour », c'est-à-dire un parti extraparlémentaire lié à l'entourage du roi, souvent sous la direction du ministre de la Maison royale et qui a pu, parfois, interférer avec les prises de décision politiques⁴⁶. Il serait possible – car les archives existent – de faire une histoire de la Maison du Roi de type social et économique, qui interrogerait aussi le poids de la « commande royale » dans la formation, autour des différentes cours italiennes (Naples, Florence, Caserte, etc.), d'une forme de consensus « économique » ; ou de s'intéresser aux parcours sociaux des employés de la Maison, leur recrutement, leurs émoluments, etc., dans une démarche de sociologie des organisations ou d'histoire de l'administration⁴⁷. Enfin, une dernière piste concerne la Cour elle-même et les clivages des élites italiennes – et de la noblesse tout particulièrement – au service du souverain. En effet, la noblesse italienne a été doublement divisée, entre noblesse noire et blanche, et sur une base régionale. Là encore, il existe déjà des travaux sur la noblesse italienne⁴⁸,

44. Marina Tesoro, Maurizio Ridolfi, *Monarchia e Repubblica...*, op. cit.

45. Carlo M. Fiorentino, *La Corte dei Savoia (1848-1900)*, Bologna, Il Mulino, 2008. Cf. également Pierangelo Gentile, *L'ombra del Re. Vittorio Emanuele II e le politiche di corte*, Torino, Carocci, 2011.

46. Raoul Antonelli, *Il Ministero della Real Casa dal 1848 al 1946*, Roma, Bulzoni, 1990.

47. La thèse de Xavier Mauduit, *Le Ministère du faste. La Maison du Président de la République et la Maison de l'Empereur (1848-1870)*, Thèse d'histoire sous la direction de Christophe Charle, Université Paris I, 2012, peut constituer un modèle de ce type d'approche.

48. Cf. Catherine Brice, *La monarchie et la construction de l'identité nationale en Italie (1861-1911)*, Thèse d'État en histoire sous la direction de P. Milza, IEP de Paris, 2004, 1650 p., p. 130-169 ; Anthony

mais comprendre comment chaque cour en Italie provoque (ou non) une intégration nobiliaire au système politique et territorial serait intéressant. Les études sur la monarchie italienne ont atteint « l'âge de raison », ouvrant ainsi un champ d'enquête renouvelé susceptible d'éclairer différemment les années du Risorgimento, la construction de l'État et de la nation⁴⁹.

Catherine Brice est professeure à l'Université Paris-Est Créteil, membre du Centre de recherche en histoire européenne comparée (CRHEC), et responsable de l'ANR Fraternité (08-BLAN-0156)

L. Cardoza, *Aristocrats in Bourgeois Italy: the Piedmontese Nobility, 1861-1930*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997; Gian Carlo Jocteau, *Nobili e nobiltà nell'Italia unita*, Roma-Bari, Laterza, 1997; Alberto M. Banti, « Note sulla nobiltà dell'Italia dell'Ottocento », *Meridiana*, 19, 1994, p. 7-27; Gian Carlo Jocteau, « Un censimento della nobiltà italiana », *Meridiana*, 19, 1994, p. 113-154; Giorgio Rumi, « La politica nobiliare del Regno d'Italia », in *Les noblesses européennes au XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 577-593; Raffaella Romanelli, « La nobiltà nella costituzione dell'Italia contemporanea », *Annali ISAP, Storia, Amministrazione, Società*, 3, 1995, p. 262; Anthony L. Cardoza, « The enduring power of aristocracy. Ennoblement in Liberal Italy (1861-1914) », in *Les noblesses européennes...*, *op. cit.*, p. 600 et sq.

49. Question lancinante et résumée de manière canonique par la citation de la phrase attribuée à d'Azeglio « L'Italie est faite, il faut faire les Italiens ».